Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Novembre 2016

N° 112

N° ISSN : 1954-9652

Dans ce numéro :

Eco-veille de la randonnée à Coulouvray-Boisbenâtre	*1, 9, 11*
Les incendies du bourg de Montbray	*2*
Eco-veille de la randonnée du Guislain	*3, 5*
Le moulin banal de la Baleine est à vendre	*4, 8, 10, 12*
Lieux d'enseignement à Hambye, suite...	*6*
Montaigu-les-Bois	*7*

L'histoire ne peut se construire qu'à partir d'une documentation solide, vécue ou attestée par des authentiques. Pensez à nous si vous détenez des archives ! Ce sont des outils précieux et indispensables.

Eco-veille de la randonnée pédestre à Coulouvray-Boisbenâtre

Voilà une regrettable erreur que celle d'avoir oublié de rendre-compte de cette belle randonnée à Coulouvray-Boisbenâtre. L'important étant de s'en rendre-compte dans des temps acceptables. Voici donc la restitution de cet éco-veille.

Eco veille de la randonnée à Coulouvray-Boisbenâtre

Partie du circuit « entre Sienne et Glanon » sur le côté du bassin de la Sienne placée sous le signe de trois croix.

Date : dimanche matin 24 avril 2016

Longueur : 8,6 km

Météorologie : variable, frais et sec, ensoleillé.

Nombre de participants : 12

Départ à 9 heures

Départ de la place de l'église au bourg de Coulouvray-Boisbenâtre. L'emprise de cette place correspond à l'ancien cimetière qui s'y trouvait autour de l'église avant sa translation. Le nouveau cimetière fut ouvert en 1878. Un monument funéraire, bien isolé, témoigne de cette ancienne destination. Il s'agit de la colonne dédiée à l'abbé Fillatre, décédé curé du lieu le 30décembre 1860. Le monument aux morts de la Grande guerre s'y dresse aussi. N'hésitez pas à jeter un œil sur la pierre de granit déposée en ce lieu. Elle nous rappelle ainsi que nous sommes au cœur d'un terroir profondément marqué par l'exploitation de cette pierre qui fut l'un des moteurs du développement local.

Nous empruntons une ruette en diagonale pour rejoindre la départementale 281 en direction du Gast. Le cimetière se trouve sur notre gauche en descendant vers le fond du vallon. Nous laissons la D 281 sur notre gauche et poursuivons notre itinéraire jusqu'au village de la Richaudière. Arrivés à l'extrémité du dit village, nous tournons à gauche et empruntons un chemin de terre qui se transforme en chemin creux, à l'assiette très souple, bordé de hauts talus plantés où certains arbres présentent un système racinaire éloquent. Une belle hêtraie, plantée en bordure de chemin, se dresse et l'on est séduit par le haut port de ces arbres. Le chemin est ensuite encaissé pour ses usages et nous arrivons en poursuivant notre chemin, à la Jourdannière après un croisement, qui nous perturbent quelque peu devant la multiplication des signaux qui nous sont adressés, notamment celui en sautoir qui nous interdit de poursuivre notre itinéraire. Une erreur sans doute. Nous nous retrouvons en contact avec la départementale 281 que nous empruntons jusqu'à la prochaine patte d'oie à proximité du moulin de Boisbenâtre. La

Les incendies au bourg de Montbray

Les incendies dans les bourgs ont été le plus souvent un désastre en raison de la propagation du feu, qui lorsqu'il atteignait les charpentes et les couvertures se déplaçait d'immeuble en immeuble.

Le curé de Montbray fait état dans le livre paroissial de trois incendies qui ont éprouvé le bourg qui comptait dans son agglomération que le château et les fermes qui l'avoisinent soixante-dix ménages et deux cent soixante-dix habitants.

Le curé précise que ce bourg s'est beaucoup embelli depuis que la route de grande communication de Coutances à Saint-Sever le traverse et que par suite de trois incendies qui l'ont éprouvé (19 juin 1809, mai 1831 et 20 avril 1852).

Depuis un-demi-siècle l'on y a reconstruit des maisons mieux disposées et plus soignées dans la construction. Dans le dernier incendie qui a eu lieu le 20 avril 1852, il y a eu de particulier que j'ai sauvé, à mon grand péril, un homme qui brûlait dans les flammes ce qui m'a procuré de recevoir sur la demande du Conseil général du département une médaille au nom de sa majesté l'Empereur Napoléon III.

C'est à la suite de cet incendie que l'administration locale a pris pour mesure d'interdire au bourg les couvertures en paille et en bois.

L'évêque de Coutances et Avranches fait publier une circulaire le 25 août 1831 pour venir en aide aux incendiés de Barneville du 15 août où 72 maisons sont devenues la proie des flammes.

Il en fait de même pour l'incendie de Gavray qui mit 400 personnes à la rue, mais il n'y eut aucune publication concernant Montbray.

Voici les teneurs de deux lettres concernant un incendie qui ne figure pas au répertoire du curé puisqu'il ne parle que de celui du 19 juin 1809 alors qu'il y en eut un autre auparavant antérieur au 10 octobre 1808. Et il me semble, au regard de l'expression employée « depuis l'incendie de notre bourg » que l'affaire n'était pas si banal que ça. Il fallait au moins que le préjudice subi par la population montbrayonne soit suffisamment fort pour qu'une circulaire soit adressée à l'évêque du diocèse. Un cas isolé pouvait se régler localement. D'autant que, plus loin, le curé dit à l'évêque que « les autres habitants ont fait recouvrir leurs maisons ». L'histoire locale se construit ainsi.

Je vous livre les contenus qui suivent :

10 8bre 1808

Monseigneur,

Depuis l'incendie de notre bourg, je ne suis occupé chaque jour qu'à consoler ses malheureux habitants. Un se trouve à côté de moi, père de sept misérables enfants, une femme toujours malade et qu'a manqué de périr pendant que son mari était a réclamer quelques secours auprès de sa famille et dans son pays ; à son retour, il n'a plus trouvé qu'une mère désolée et des enfants sans appui. Les autres habitants ont fait recouvrir leurs maisons. Lui seul, n'étant que fermier et n'ayant pour faire subsister sa malheureuse famille que son commerce de marchand mercier et de tailleur pour faire vivre par son travail et soutenir sa famille. Il lui faudrait un logement ; il n'a pu s'en procurer ; d'ailleurs tout son avoir était en meubles et en marchandises ; la proie des flammes. Dans cette malheureuse position, il implore votre secours et s'adresse à votre grandeur et à votre autorité bienfaisante pour l'autoriser et faire autoriser à recevoir quelque soulagement à ses maux de la part des âmes sensibles et généreuses de votre diocèse. Il est persuadé qu'un mot de votre part lui procurera un prompt soulagement. En cela vous obligerez bien sensiblement une malheureuse famille digne d'un meilleur sort et votre très soumis et très respectueux succursaire. J Gautier, succursaire de Montbray. Montbray le 10 8bre 1808.

LE 2 Xbre 1808

Monsieur,

Jean Jacques Vasnier, un des malheureux incendiés de notre bourg, me fît réclamer auprès de votre autorité pour obtenir une permission de quêter dans le diocèse de Coutances. Suivant son rapport, le seul obstacle fut la permission de monsieur Bouillie qui, à ma connaissance n'en a point fait usage. Ce malheureux père de sept petits enfants est encore dans le même cas que j'eus l'honneur de vous exposer ; pourquoi il sollicite de nouveau la même permission. Vous obligerez ce malheureux et en particulier votre très respectueux et très soumis succursaire. J. Gautier prêtre de Montbray.

J'ai tout de même vérifié si des personnes auraient perdu la vie au cours de ces épisodes. Les registres catholiques ne font état d'aucune victime accidentelle.

Il faudra tout de même vérifier ce qu'on pu raconter et délibéré les élus municipaux de Montbray ; c'est l'objectif à venir…

Eco-veille de la randonnée du Guislain

Eco-veille de la randonnée du Guislain le dimanche 27 novembre 2016

Nombre de participants : 9

Heure de départ : 9 heures

Heure de retour : 10h40

Météorologie : beau temps sec et frais

Distance de la boucle : 6, 890 km

Nous partons de la place de l'église en direction de l'ouest et longeons l'église Saint Pierre, l'ancien presbytère transformé et prenons le premier chemin à gauche en direction du village des Rivières. Nous franchissons la Hambyotte, passons à proximité de la ferme du manoir du Guislain. Le chemin, goudronné dans un premier temps, se meut en assiette de terre. Un fil de fer tendu en travers de l'itinéraire pourrait se révéler extrêmement dangereux pour des randonneurs vététistes par exemple. L'assiette du chemin est spongieuse. Elle va se remplir d'eau. Quelques passages sont plus difficiles. Le passage à proximité de la ferme du Bouillon permet de découvrir un bâtiment rural dont le mur se prolonge à l'arrière de masse. Le chemin bordant un labour a perdu l'un des deux talus. Il n'y a plus de limite entre ce que l'on peut emprunter ou pas. Nous tournons à gauche, au croisement suivant, pour emprunter la petite route départementale 206 en direction du haut Bouillon et de la Roullerie. Dommage qu'il ne soit pas possible de le poursuivre tout droit en direction des Landes (il est totalement bouché au bout de quelques centaines de mètres par l'accumulation des terres de talus arasés). Nous tournons à droite, après l'Ermitage, dans le village du Cœur-de-la-ville et suivons la D 27 sur quelques centaines de mètres avant d'entrer à la patte d'oie dans un chemin de terre qui se présente à nous. Nous tournons à gauche, arrivés à la hauteur d'un premier ensemble de bâtiments de ferme pour entrer dans un autre chemin de terre. Une mare ancienne semble avoir existé dans cet angle de jonction. Nous atteignons le village de Beauregard avec ses longères importantes. Nous laissons la première entrée de ferme, entrons dans la route D 206 que nous quittons presqu'aussitôt pour emprunter une voie sur la droite en direction du Champ Vallon. Ce chemin à l'assiette solide se transforme en chemin de terre. Arrivés à la hauteur d'un autre croisement de chemins ruraux, nous laissons celui qui, sur notre droite, permettrait de rejoindre la D 51 et explorer d'autres voies sur Notre-Dame-de-Cenilly (ce qui donnerait plus de consistance à cette

Le manoir du Guislain

Le moulin banal de La Baleine est à vendre

S'il est un moulin sur lequel nous devrions porter toute notre attention, c'est bien celui de La Baleine. C'est en effet l'un des rares bâtiments qui n'a pas été métamorphosé en résidence ou en villégiature. Il est la propriété de la famille Béchet. J'ai adressé un courrier au président de la Communauté du bocage coutançais lui rappelant que notre association militait depuis de nombreuses années en faveur de la sauvegarde du patrimoine en de Sienne dont une partie du territoire se situe dans l'intercommunalité du Bocage Coutançais. Et, je cite « je tiens par cette présente, après en avoir référé auprès de monsieur Guy Nicolle, maire de Gavray, a attiré votre attention sur l'un des marqueurs essentiels du territoire : le moulin de la Baleine. Sa mise en vente par ses propriétaires, en l'occurrence la famille Béchet, est sans aucun doute le moment clé pour espérer le sauver. C'est en effet l'un des rares bâtiments qui n'a pas été transformé en résidence de villégiature. Il est comme on dit « quasiment dans son jus » depuis son acquisition par le Procureur de la République de Coutances au milieu du 19e siècle. De surcroît, cet immeuble est situé dans la zone protégée au titre des paysages de la vallée de la Sienne, dont la commune de La Baleine est le fleuron. C'est donc l'une des zones les plus sensibles et il faut avouer que faute d'initiatives cette protection n'est pas forcément valorisée. Nous pensons que c'est le moment idéal pour vous encourager à négocier avec les propriétaires pour sauver cet ensemble. L'Agence de l'eau du Bassin pourrait effectivement s'engager auprès de vous pour faire de ce moulin un témoin des ouvrages hydrauliques du bassin de la Sienne. Sachez, Monsieur le Président, que nous restons à votre écoute pour tout entretien susceptible de venir conforter cette opinion. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures ». Cette lettre reçu-t-elle écho? La question est ouverte car rien n'a filtré. Messieurs Bernard Lejeune, maire, et son adjoint : Claude Bouchard ont été personnellement saisis de cette situation. Les archives sont peu nombreuses. Voici la restitution d'un procès-verbal de l'état actuel des moullins de la Balleine et dépendances malheureusement incomplet car il est extrait du notariat de Hambye (5 E 4211) qui a brûlé en 1950 pour les registres conservés sur le site hambyon et doublement pénalisé par la destruction de ce qui avait été déposé aux archives départementales de la Manche. Cette double peine ne doit pas cependant nous dispenser de rechercher de la documentation. Les documents d'archives étaient assez souvent copiés en double ou triple exemplaire et il est toujours possible, certes avec un peu de chance, de combler les lacunes. Voici ce qu'il est possible d'y distinguer, en cette année 1780 « Nous Jullien Daniel meunier à Gavray et Thomas Le Baron ancien meunier demeurant à La Balleine choisis pour faire le présent procès-verbal par le bail desdits moullins .... Le Roux veuve...

...avec son lien et son polar de fer pour soutenir la...les

... moullins tutrice principale de leurs enfans mineurs porteresse du consentement de son fils aîné à l'adjonction a elle donnée par le tutteur actionnaire et les parents délégués de sa tutelle à Charles Becherel, meunier des moullins de Saint-Denis-le-Gast devant le nottaire de Hambye le trente un octobre dernier, nous sommes transportés audit moullin de la Balleine à la requête de ladite veuve et dusit Becherel pour faire le présent procès-verbal et constater l'état actuel desdits moullins et dépendances pour servir ce qu'il appartiendra ladite veuve et audit Bécherel auquel lieu étant arrivé nous avons opéré comme il suit en la présence de ladite veuve et dudit Becherel. (283)

Premièrement nous avons remarqué que le grand et ancien moullin est en bon et passable état à l'exception que les arqueuses ne valle rien. Qu'il faut une grande planche pour couvrir ledit moullin et que la trémye et l'auge ne peuvent servir sans être réparés. Le (seiziesme et demy seiziesine) sont en assez bon état et fournis de leurs chaisnes. L'esseau et la pouppée dudit grand moullin sont hor d'état et servir, la meulle vollante dudit grand moullin est passable...

... pouce ladite meulle vollante liée avec un lien de fer

Eglise du Guislain

boucle en allant notamment vers la Fenêtre, La Primaudière, la Morinière), et entrons dans celui de gauche permettant de revenir vers le bourg du Guislain. Nous traversons la D 206 poursuivons tout droit et entrons dans une autre portion de chemin juste en face de nous. Nous la suivons jusqu'à la prochaine intersection avec la route qui va du bourg vers l'église du Guislain. Nous tournons à droite en direction du bourg. La route rejoint la D 51 juste à la hauteur du calvaire. Nous entrons sur la place qui se trouve sur notre gauche, juste avant l'intersection. Nous traversons cette place en diagonale et empruntons un trottoir très étroit de ce côté-ci jusqu'à la jonction avec une entrée de chemin sur notre gauche (centaine de mètres environ). Nous entrons dans ce chemin bordé d'un profond fossé jusqu'à son intersection avec un autre chemin que nous empruntons à droite en direction de la D 27. Ce sont les dernières centaines de mètres de chemin de terre qui forment un GR de pays. Nous tournons à gauche, arrivés en contact avec la D 27 et nous descendons cette route que nous longeons prudemment jusqu'à la prochaine intersection permettant de revenir vers notre point de départ.

En conclusion :

L'itinéraire a plu aux marcheurs malgré quelques difficultés d'entretien d'assiette et de repérage car il n'y a pas de balisage. Une valorisation des chemins existants et répertoriés seraient en cohérence avec les travaux importants de transformation en gîte de groupe « Gîte-de-France » qui ont été faits sur l'ancien presbytère.

Lieux d'enseignement à Hambye

L'école publique des filles devenue école maternelle est à nouveau transformée à partir du 13 novembre 2001 pour devenir la nouvelle mairie. La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation est confiée à Juliette Wuillermoz, architecte à Donville-les-Bains. Commencement des travaux d'aménagement de l'ancienne école maternelle, salle de réunions des associations, maison des jeunes le 5 mai 2003. La mairie arrive dans ses nouveaux locaux le 23 juin 2004.

Mademoiselle Mottais, directrice de l'école pendant 28 ans, quitte Hambye le 21 juin 1953 et est remplacée par madame Garnier (LML 5/7/1953). Elle avait reçu la médaille d'argent par arrêté préfectoral le 31 juillet 1952 (LML 31/8/1952).

Le groupe scolaire de Hambye, rue des écoles, eut lui aussi une longue histoire avant l'aboutissement du projet dont la réflexion commença en 1938. Il faudra attendre finalement 1960 pour son inauguration avec les autorités de la Manche. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Enfin, et pour être le plus exhaustif possible, il est nécessaire de relater deux extraits de délibérations dont les archives diocésaines de Coutances et Avranches ont conservé les contenus. C'est le seul endroit où ils peuvent être vus car les archives communales n'ont plus les registres de la 1ère génération des délibérations municipales. Ils sont très éclairants sur la manière dont se faisait le recrutement des instituteurs. En voici la restitution, je cite : le Conseil général de la commune de Hambye se réunit le 10 Germinal de l'an 2 de la République (30 mars 1794) sur une pétition des « Sans culottes de Hambye » demandant sans délai un instituteur public ; considérant en particulier qu'effectivement l'instruction de la jeunesse doit être le premier soin du législateur ; que dans la commune il y a plus de 250 jeunes gens mâles qui croissent dans l'ignorance depuis très longtemps ; le Conseil général nomme provisoirement et d'une voix unanime le citoyen Jean Gardin, président de ladite société des Sans culottes et François Louis Antoine Tison, membre lui-aussi de ladite société, ayant aussi les talents nécessaires et capable de donner des leçons de mathématiques aux plus intelligents et sciences intéressantes et ignorées dans notre commune (JA Le Royer, maire).

Le Conseil général de la commune de Hambye se réuni le 21 floréal de l'an 2 de la République (10 mai 1794) en présence du juge de paix, Charles Henri Cotterel, afin d'accélérer l'établissement de deux instituteurs et au moins d'une institutrice, sur quoi le Conseil général informe le juge de paix qu'il y a procédé le 10 germinal dernier (30 mars 1794) et que les citoyens Jean Gardin et François Louis Antoine Tison, tous les deux natifs de Hambye, ont été choisis comme les seuls capables de remplir cette fonction. Quant à l'égard d'une ou plusieurs institutrices il y sera procéder dans les plus brefs délais (Jean André Le Royer, maire).

La genèse des écoles libres :

Le curé, l'abbé Lepas, est très sévère dans ses propos, je cite « mademoiselle Duval, institutrice communale était logée dans le voisinage de l'église. Elle comptait 50 à 60 élèves entassés dans un local suffisant pour 25. L'école du bourg réunissait autour de sa gardienne d'enfants, ne sachant ni lire, ni écrire. C'était tout ce que Hambye avait pour les filles avec une population de 3263 habitants. Deux écoles libres furent ouvertes : l'une à l'église, l'autre au bourg. Le 10 octobre 1865, trois religieuses du sacré cœur de Coutances en prenaient la direction. A l'église, le local fut acheté, au bourg il était loué. Cent-soixante élèves fréquentaient ces écoles.

Deux écoles libres furent en conséquence ouvertes dès 1865 où trois religieuses du Sacré Cœur de Coutances en prirent la direction, l'une à l'église, l'autre au bourg. Le local fut acheté à l'église tandis que celui du bourg était loué. Ce sont 160 élèves qui fréquentèrent ces écoles.

Ces écoles chrétiennes accueillaient le 3 mai 1934 : 192 élèves. A la rentrée de Pâques 16 nouveaux élèves étaient enregistrés. Les parents, dit en substance le curé d'Hambye, nous confient leurs enfants pour continuer la tradition de Hambye qui veut que tous les petits hambyons soient élevés sous le regard du crucifix comme leurs parents y ont été élevés. La cantine ouverte toute l'année reçoit 120 élèves. La municipalité affecte la somme de 4000 francs pour faire face aux besoins des petits indigents, soit le 1/3 de la dépense » (ADCA : LP).

Ecoles libres de filles :

Célestine Menant, en religion, sœur Sainte Estelle, religieuse de la communauté du Sacré Cœur de Coutances, institutrice depuis 10 ans à Marigny, sollicite l'autorisation d'obtenir pour la direction de l'école libre des filles établie à Hambye en remplacement de madame Pézeril, en religion, sœur Sainte Marie Elisabeth.

Ecole Sainte Marie :

La soussignée Adèle France Jeanne Marie Berthiaume, née à La Rive-en-Coglès le 5 novembre 1883, actuellement domiciliée à Hambye, déclare le 17 juin 1939, son intention d'ouvrir une école primaire privée élémentaire pour les filles dans un local près de l'église. Un départ très regretté à Hambye fut celui de sœur Saint Hubert, professeur à l'école Sainte Marie, depuis 17 ans dans l'enseignement libre et maîtresse très appréciée, en décembre 1952. On peut dire qu'à Hambye sœur Saint Hubert ne laisse que des regrets près des parents et des élèves. Elle est nommée directrice à Sourdeval-la-Barre (LML 28/12/1952).

A suivre…

Cimetière de Montaigu-les-Bois

J'ai confié à Colette Mondin la mission de reprendre contact avec la Municipalité de Montaigu-les-Bois afin de savoir si nous pouvions nous projeter dans le scénario de la restauration des deux monuments funéraires en fonte et quand nous pourrions envisager de commencer les travaux.

Vous le savez, deux monuments ont toujours été pressentis : le premier sous la forme d'une exceptionnelle colonne cannelée de fonte et le second constitué d'une clôture de fonte et d'une croix ajourée illustrée des symboles de Dieu le père.

Ce dernier est totalement abandonné et il s'agit fort probablement de la tombe d'un ecclésiastique qui s'est fait inhumé à Montaigu-les-Bois. Le premier monument dressé sur la tombe de monsieur Florentin Grégoire Lebouvier décédé le 6 juillet 1922, marié à Lucie Angélique Tostain (décédée le 19/10/1935), couple sans enfants, inhumé civilement en service ordinaire. Ses descendants avaient leur à dire concernant le mobilier funéraire et la famille vient de donner son accord. Ce sera le dernier dossier de notre opération puisque les élus de Sourdeval-les-Bois ont renoncé à leur participation pour le sauvetage du monument de l'abbé Gombert. Nous avions pensé que nous pouvions regrouper toutes ces actions sous une seule et même opération; c'était sans compter avec plusieurs difficultés. Désormais chaque opération sera distincte de l'autre. N'oublions pas tout de même ce qui fut réussi et c'est le plus important. En effet toutes les communes à l'exception de Sourdeval-les-Bois ont participé et la plupart ont œuvré par leur participation à diverses opérations proposées pour trouver de l'argent. Il faudra compter sur plus de 3500 € pour la restauration de ces deux monuments funéraires. La commune a versé 500€ ; elle s'est engagée à verser 500 autres euros. Le rendez-vous de la journée des randonnées intercommunautaires aura fort probablement lieu à Montaigu à la fin juin 2017. Ca reste encore à confirmer.

(et) un (potar) pour soutenir la boëtte le (...) et demy (...) avec leur (chaîne) et pied de fer sont en bon état ainsy que (...) qui sont liées avec les liens de fer. Les talenches en bon état ainsy que les deux arbres desdits moullins lesquels sont liés avec des liens de fer, qu'il y a un bras (défectueux) au rouet dudit moullin lié avec un lien de fer.

Nous avons remarqué que le paillier servant à la (...) dudit moullin est en très mauvais état, le coffre servant à la balloir est passable ainsi que deux battoir dont l'un a (pais) et l'autre plus gros. Le quintail avec ses ballences est en (...) état nous avons trouvé deux cent cinquante livres de poids en état, scavoir quatre pieds de chacun cinquante livres, un de (...) deux livres une barre de fer servant à l'usage desdits moullins d'une livre, une barre de fer servant à l'usage desdits moullins pesant douze à quinze livres, deux marteaux, une (...) (une) masse en assez mauvais état pesant en tout quatorze livres, un demeau et un demy demeau en fort bon état. La (choesseleures) du moulin à froment en très mauvais état ainsy que les esseaux de la (pechaire, pêcherie) in y a une cremaillere dans la cheminée et nous estimons qu'il faut deux planches à la porte de derrière dudit moullin enfain nous avons examiné qu'il y a un coffre dans la maison manable fermant à clef...

... tel est l'état actuel desdits moullins et dépendances suivant que nous l'avons observé et fait remarquer à ladite veuve et audit Bécherel présents à notre opération. Le présent fait et arrêté ce six novembre mil sept cents quatre vingt

Désiré Gilles Blouet, Président honoraire du tribunal civil de Coutances, décédé à Coutances le 14 avril 1882, propriétaire dudit moulin et du manoir de La Baleine, le transmit par partage sous seing privé du 2 août 1882, à Louise Anne, épouse d'Edouard Louis Delauney, demeurant à Coutances, l'une de ses deux filles. En effet on peut remarquer qu'une pierre enchâssée, en calcaire tendre, en façade du moulin, au-dessus du linteau de granit porte cette dédicace «D.C :BLOUET 1845». Ceci rappelle sans doute des travaux importants voir même une réfection complète dudit moulin sur son canal d'amenée branché sur la Sienne. Ce partage du 2 août 1882 attribue le 1er lot à la dame delauney. Il est formé de la partie sud du manoir de La Baleine se consistante en : 1° corridor d'entrée ; moitié de la salle à droite ; grande salle ou salon à gauche avec le petit caveau contigu à l'ouest; l'escalier en pierres qui en forme la voûte et sa continuation en bois ; la grande chambre à double alcôve du 1er étage; du cabinet y attenant; de la petite chambre voisine au nord et du corridor, y servant jusqu'à la ligne séparative d'une autre chambre attribuée au 2e lot à établir en prolongation de la cloison existante entre elle la partie du grenier comprenant deux mansardes habitables et un cabinet obscur et le surplus du même grenier jusqu'à la division qui en sera pratiquée par la cloison inférieure précitée. Le sol de la cour qui vient d'être dénommée depuis le pilier méridional en pierre de la petite cour d'honneur au petit pilier en bois du même orient de l'avenue où chemin public de l'est; la portion de ladite cour d'honneur située entre le 1er pilier sus énoncé et le jambage septentrional du corridor d'entrée du manoir; la partie de l'avenue joignant au midi le jardin légumier et d'agrément du même manoir avec ses divers arbres jusques et y compris le vieux châtaignier avoisinant la petite boulangerie du même jardin dont le 1er lot aura la moitié ou la partie vers l'ancienne cour et le jardin fruitier au derrière des bâtiments dépendants du même lot. Le pré de la Vigotière, sauf l'agrandissement qu'il a eu d'environ 22 ares par la suppression des clôtures du petit pré de dessous au sud-est dit celui acquis du feu sieur Hecquard et devenu ainsi que le costil en herbe u contigu la propriété de mademoiselle mathilde Blouet comme les Courbes provenant du sieur Dupont, les rivières. Tous les terrains en labour, prairies, avenues, landes jannières, bois taillis ou de haute futaie dépendant du domaine du manoir et situés à gauche du pré de la Vigotière à rendre à l'église de La Baleine jusqu'aux propriétés de la veuve Bourdon. Les moulins de La baleine avec tous les terrains bâtiments en dépendant y compris les objets réservés par les baux consentis aux époux Larsonneur (baux enregistrés le 7 septembre 1880 et le 23 août 1881); le tout formant la contenance intégrale des N°: 694-701, 703, 720 de la section A de la matrice cadastrale de la commune de La baleine et des N° : 27, 84-86, 88, 93, 95-100 de la même section et la contenance partielle des N°: 68, 682, 684-685 et 721 de la dite section « A » et 87 de la section »B » ensemble d'immeubles bâtis et non bâtis

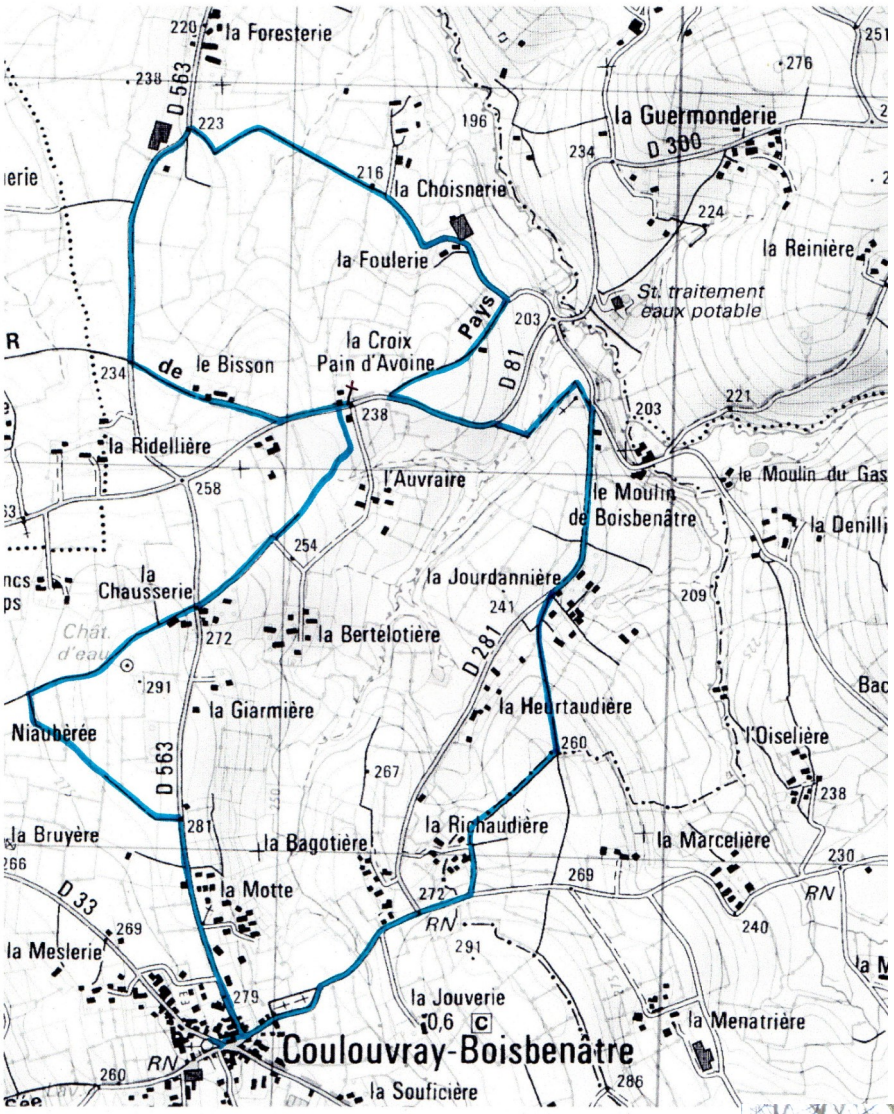

Section de carte IGN

profonde vallée de la Sienne se déroule devant nos yeux, sur notre gauche, et nous apercevons du haut plateau où nous déambulons, les moulins du Gast, de Boisbenâtre et la grande station de pompage et de traitement d'eau de la Sienne du syndicat de production d'eau de la Sienne, servant à alimenter les populations du secteur. La forêt de Saint-Sever dresse ses frondaisons. La rivière est bien petite encore. L'ancien cimetière de Boisbenâtre se situe au croisement de deux routes et notamment « la rue Amand Martinet », ancien maire de la commune (1879-1909). Une haute croix trilobée, en granit, protégée d'une clôture en lisses de bois, se dresse au milieu de l'herbage. C'est ici que repose, depuis mai 1902, le meunier de Boisbenâtre : Jean-Baptiste Lefrant, propriétaire en son vivant de cet ancien cimetière, selon son désir d'y être enseveli comme le précisent les documents conservés « il est et sera dû pour l'établissement d'un caveau avec grille en fer une somme qui ne peut être précisée, lesdits travaux faits et à faire en exécution d'une volonté du défunt ». Il ne subsiste plus aucune trace de l'église de Boisbenâtre dont l'histoire a été narrée dans le numéro 76 du périodique « le patrimoine de Sienne ». Il était originaire du Gast, commune voisine où il naquit le 20 mai 1836. Nous contournons ce terrain en utilisant le chemin creux signalé par un balisage vététiste. Un passage à gué du ruisseau du Gué Morin, permet de franchir ce ru, affluent de la Sienne, à La Petite eau. Nous y découvrons un très joli vallon avec des zones humides. Nous arrivons au contact après avoir grimpé avec la route D 81 que nous empruntons droit devant nous sur une petite distance avant de tourner à droite, à la Huchepie, dans un large chemin GR de pays, bien encaissé et gravillonné, jusqu'à la prochaine intersection avec une voie goudronnée (chemin de Saint Michel) que nous utilisons sur notre gauche. Une colline, bien différente des autres, dresse sa silhouette conique originale, au point 272, sur la commune du Gast, au lieu-dit de la Pédevinière. Nous arrivons à la Foulerie où se trouve un grand hors-sol agricole et nous passons entre les immeubles. Nous quittons, au lieu-dit la Choisnerie, la route qui tourne à droite, pour emprunter, en face de nous, un chemin de terre où il faut franchir quelques mauvais passages dus à l'absence d'entretien de l'assiette du chemin. Arrivés au contact avec une route, nous bifurquons à gauche (D 563) passons à proximité d'un grand hors-sol consacré à l'élevage des cochons et poursuivons sur cette voie jusqu'au nouveau croisement avec le GR de pays. Nous apercevons au loin au travers des chevelures des arbres ce qui ressemble à une belle demeure avec une tour sur son flanc septentrional qui pourrait être proche du 15e ou du 16e siècle. Au prochain croise-

d'une contenance d'environ vingt-trois ares vingt-huit centiares, d'un revenu matriciel de 542, 47 francs.

Le 2e lot attribué à la demoiselle Blouet se compose de la partie septentrionale du manoir susénoncé: grande cuisine actuelle, moitié de la salle voisine au midi, salle contigüe à l'ouest avec alcôve, cave et caveau y attenant, les deux cabinets y joignant et le petit escalier en bois conduisant à l'étage supérieur; la grande chambre au nord, ainsi que la petite chambre au midi dite la chambre de mademoiselle Mathilde Blouet; à l'étage supérieur le grenier jusqu'à la ligne de séparation précitée avec le droit de passer à pied sur le 1er lot pour se rendre par le petit escalier qui longe les bâtiments du premier lot et ce par derrière la maison à la voie publique, la portion du terrain appartiendra au premier lot. Les loges à poules et à porcs avec la latrine joignant le mur nord de la cour d'honneur à ce lot jusqu'à la ligne de division tracée au 1er lot. L'habitation actuelle du fermier, pressoir, la cave avec appentis au (.) à usage d'étable à porcs et de charrettes, grand boulangerie, voisine du chemin public avec chartil contigu et l'(.) du même corps de bâtiment. La moitié ou la partie du jardin légumier et dont il est parlé au 1er lot jusqu'à la séparation à (.) entre les dits conformément aux prescriptions à déterminer aux clauses générales. Le grand jardin comprenant l'emplacement de l'ancien légumier de la ferme, la cour et la mare actuelle voisine de l'avenue des noyers et châtaigniers. Le jardin Grêle, le Clos Néel, la Godordière avec (.) et la promenade séparant le 1er et le 3e de ces objets, les Vachelleries, les Closets, le Clos de la Chapelle, le bois de la Roque, la partie de bois taillis ou de haute futaie située entre l'ancien et le

nouveau chemin du manoir ou plutôt au terrain vain et vague entourant (.) le Petit champ à pommiers derrière la maison des (.). La clôture d'épines appartiendra à ce champ. Tous lesquels immeubles présentant la contenance intégrale des N° : 659, 679-680, 683, 686, 717-719, 722 de la section « A » ci-dessus mentionné et seulement le contenu partiel des N° : 681-682, 684-685 de la même section et du N° : 87 de la section « B » d'une contenance totale d'environ quatorze hectares cinquante-cinq ares soixante-dix-huit centiares, d'un revenu matriciel d'environ 258, 16 francs. Et des immeubles situés à Coutances (3 Q 4316 et renvoi au bureau de Gavray La déclaration de décès du dit Désiré Gilles Blouet précise, pour les immeubles de La Baleine, que la superficie du manoir de La Baleine comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terre en labour, herbages, prairies et bois est de 34 hectares, 86 ares et 58 centiares (affermé à Zacharie Lebargy moyennant 2104 francs) ; celle du moulin de La Baleine en composant de moulin et herbages) est de 3 hectares 52 ares 24 centiares (affermé au sieur Larsonneur, moyennant 1686 francs).

Nous savons au moyen d'un bail consenti que dans le courant de l'année 1780 que le dit moulin banal de la dite seigneurie de La Baleine ainsi que le moulin à froment étant dans le même appartement qu'il appartenait au sieur feu Romphaire Lefebvre et à sa dite veuve Marie Leroux, héritière, meunière du moulin banal de la Baleine, tutrice principale de leurs enfants mineurs, dont Pierre Lefebvre, leur fils aîné, était le seul majeur, et que se sont eux qui firent bâtir ledit moulin à froment à leurs frais et dépens. Le dit Romphaire Lefèvre avait été inhumé le 23 février 180 dans le cimetière de La baleine, âgé d'environ 50 ans. Sa sépulture précéda celle du seigneur de La Baleine de quelques jours puisque le 15 mars ce fut l'inhumation de feu honorable personne Philippe Henri Anne de Saint-Germain seigneur de cette paroisse et autres lieux, Commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint Lazard et Chevalier de Saint Louis. Il fut enterré auprès de la croix par maître Léonord Havin, curé du Mesnil-Bonant en présence du curé de La Baleine et des curés de Saint-Denis-le-Gast, Gavray, La Haye-Comtesse, Hambye et Saint-André-du-Valjoie. Une lettre conservée et adressée à sa, mère, semble appartenir à Pierre Lefèvre, fils aîné, lequel dit dans celle-ci datée du 9 octobre 1780 et insérée dans le notariat, qu'il est bien rentré à Mortain, bien mouillé et bien fatigué. Il précise, après avoir fait état de quelques objets oubliés dont sa serviette où sont ses papiers. Il ajoute qu'il a été bien reçu ici « à l'égard des moulins vous en ferez comme vous voudrez mais loués à charge de toutes réparations et de fournir les matériaux sans quoi le bail n'aurait été fait ». Et pour conclure il embrasse sa mère de tout son cœur, ainsi que M… Grande (?), mes sœurs et mon petit frère.

ment, la confusion de fléchage peut conduire à l'erreur, comme cela nous est arrivé lors du repérage où nous avons emprunté la mauvaise voie (ce qui nous a permis de voir un calvaire de chemin « maître Pierre Lechaptoi / JB de/ la Butte/ frères/m'ont fait/planter/icy l'an 1781/priez Dieu pour eux»).

Donc à ce croisement, nous empruntons le GR de pays sur notre gauche en direction du Bisson (chemin de Boisyvon à Boisbenâtre). Nous tournons à gauche, au bout de ce chemin, et empruntons une voie goudronnée jusqu'au Pain d'Avoine » où il nous est possible, en prolongeant de quelques pas, de découvrir une belle et haute croix de chemin posée sur un double emmarchement, au bâton polygonal avec huit boules et un dé trapézoïdal, qui présente un Christ en relief. Le plateau sur lequel elle est implantée présente deux plots à l'avant. Nous revenons sur ces quelques dizaines de pas, en laissant la voie qui indique la direction du village de l'Auvraire, pour emprunter un chemin de terre que nous utilisons jusqu'à sa rencontre avec une autre voie goudronnée au village de Chausserie. Nous la traversons et empruntons le chemin en face de nous qui mène vers un autre grand hors-sol. Ne soyons pas intimidés par la ficelle tendue en travers (heureusement qu'on flacon de plastique suspendu permet de bien distinguer) et poursuivons notre itinéraire en direction du château d'eau dont la haute silhouette se dresse sur notre gauche à proximité du point géodésique 291. La découverte du paysage mérite notre attention avec en fond l'écrin de la forêt de Saint-Sever et les hautes collines bocagères. Le chemin est bien encaissé jusqu'à l'entrée du dit château d'eau puis, ayant perdu son usage fréquent, devient un chemin dont l'assiette est en mauvais état (entrée de prairie pratiquée de part et d'autre qui fait barrage à l'écoulement des eaux). Nous avons été obligés de le quitter deux fois lors de notre repérage en empruntant les prairies qui le bordent. Nous utilisons la variante, quelques centaines de mètres après le château d'eau, sur notre gauche, avant le village de la Naubérée, à l'assiette, elle aussi, très aléatoire, jusqu'à son intersection avec la D 563. Nous l'empruntons à droite en direction du bourg de Coulouvray-Boisbenâtre. Nous passons au lieu-dit la Motte, un hameau d'habitat groupé où se trouve une vieille croix de chemin, à gauche, « relevée l'an 1889 ». Elle est constituée de deux dalles tombales (cy git le/corps de/ Gilles/ et de … ; cy gist/le corps/…/lui/1699/heureux qui croit en Dieu), d'un dé dédicacé sur deux de ses faces dont les écritures sont difficilement déchiffrables et d'un fût et son croisillon (illustré d'un IHS avec croix sommitale et d'un ostensoir sur la face opposée) monolithique cubique. Quelques parcelles de prés sont clôturées de pierres dressées. Nous entrons ensuite dans le bourg dudit Coulouvray-Boisbenâtre. Et, comme à l'aller, nous empruntons la ruette en diagonale qui aboutit presqu'en face du chevet de l'église. La prudence est de rigueur ; il n'y a pas de passage clouté pour traverser la départementale afin de rejoindre nos véhicules stationnés.

La tombe du meunier Jean-Baptiste Lefrant dans le vieux cimetière de Boisbenâtre

Conclusion :

Ressenti des randonneurs sur cette boucle : ce fut une boucle appréciée, avec notamment quelques chemins creux bien protégés. Quelques difficultés liées à l'absence d'entretien des assiettes malgré un récent effort constaté d'encaissement grossier, certes insuffisant, mais qui aurait nécessité de contourner l'obstacle dans le champ. L'ouverture de communications entre les herbages provoque des obstacles à l'écoulement des eaux. Le balisage est le plus souvent insuffisant.

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

N° SIRET : 801 053 380 00011

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

Ils possédaient aussi cinq pièces de terre : la Suretière, la Petite Ile, la Grande Ile, la Chaussée et une pièce plantée en pommiers derrière les roues. Il y avait aussi une vieille boulangerie. Une succession immobilière eut lieu le 19 juillet dernier . Une adjudication à elle fut donnée par Jean-Baptiste Letroussel du Mesnil-Hue, Jacques Lefevre, fils jacques de Saint-Sanson-de-Bonfossé, François Leroux fils Guillaume demeurant actuellement à La Haye-Comtesse, tuteurs actionnaires lesquels louent et afferment pour huit années qui commenceront le jour de demain et qui finiront le premier jour de janvier 1789 au profit et bénéfice de Charles Bécherel, meunier des moulins banaux de Saint-Denis-le-Gast. Qu'il sera fait et construit une boulangerie neuve au bout du four déjà bâti, dans le courant de l'année prochaine (1781) de laquelle boulangerie il aura la clef. Un autre document fait état d'un contrat de fieffe fait par monsieur de Saint-Germain le 29 octobre 1757.

Le moulin de La Baleine est une authentique richesse patrimoniale. Sa cession est une étape clé dans son existence. La valorisation et le dynamisme du territoire passent par préservation du patrimoine. La commune de La Baleine est ses espaces naturels protégés de la vallée de la Sienne est l'un des hauts-lieux du patrimoine naturel. C'est à notre avis une opportunité à saisir et les élus doivent s'en saisir…

L'association est fédérée à : La Fondation du Patrimoine, la Société pour la Protection des Paysages et de l'esthétique de la France, la Fédération Patrimoine Environnement, la Fédération des Moulins de France, le Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais, la Commission départementale du Conseil général de la Manche pour la sauvegarde des cimetières, la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire « Arts et mémoires des cimetières de la Manche » et des associations locales.